

M. J. de la...

LA VILLE DES AUMONES,
Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

VIII.—SOCIÉTÉ DE LA CHARITÉ MATERNELLE.

La Religion aussi bien que la nature imposent à la mère le devoir sacré de nourrir de son lait l'enfant qu'elle a mis au monde. Douce obligation, qui attache d'une manière plus intime l'enfant à la mère, et la mère à l'enfant, qui resserre les nœuds de la famille, qui retient le père au foyer domestique pour veiller sur le berceau du nouveau-né pendant que la mère des douleurs cherche à renouveler par le repos ses forces affaiblies. Mais de voir, hélas ! confié trop souvent à des nourrices mercenaires qui, pour le vil prix qu'elles exigent, ne peuvent donner assez de soins à ces petites créatures, que l'on voit souvent languir et mourir sans avoir pu connaître ceux qui leur donnèrent le jour, ou qui sont jetées parmi cette multitude de pauvres enfants qui encombrant nos hospices et entreront plus tard dans le monde sans famille, s'ils ne meurent avant le temps.

Telle est d'ailleurs la misère excessive d'un grand nombre de pauvres parents, qu'elle leur interdit souvent toutes les douceurs de la maternité, et qu'un nouveau-né, qui est pour le riche une si grande jouissance, devient pour le pauvre un fardeau pesant qui ne fait qu'ajouter à la détresse de la misérable famille. En faut-il davantage pour exciter la compassion des cœurs sensibles et chrétiens ?

Monseigneur de Montazel, archevêque de Lyon, se rendait quelquefois, pendant les longues soirées d'hiver, au milieu d'une société d'élite à l'hôtel de Madame de Rochebaron, situé dans la rue Sala, actuellement habité par de respectables Ecclésiastiques. Là on s'y livrait chaque soir à des jeux de société, et pour sanctifier ces plaisirs innocents, il fut convenu que le profit en serait consacré au soulagement de quelques mères pauvres pour les engager et les aider à allaiter elles-mêmes leurs petits enfants.

Le gain de ces parties étant insuffisant, les personnes qui fréquentaient l'hôtel de la noble dame augmentèrent ces fonds par des collectes faites entre elles, et dont Monseigneur l'Archevêque était le dépositaire. L'infortunée Marie-Antoinette, Reine de France, instruite par lui de cette bonne œuvre, voulut s'y associer et confia ses royales aumônes au charitable prélat. Bientôt elle devint mère ; heureuse de son bonheur et de celui de la France sa patrie adoptive, elle voulut signaler la naissance de son premier enfant en gratifiant toutes les villes de France des bienfaits de la société de la Charité Maternelle, dont elle se déclara la protectrice et la présidente. Hélas ! il ne lui fut pas donné de jouir longtemps du fruit de ses augustes et pieuses intentions.... Lorsque Napoléon, de sa main de fer, eût comprimé les excès de la Révolution, lorsqu'il voulut rétablir l'ordre longtemps proscrit au sein de la société, il comprit tout ce qu'il y avait de bien dans la société de la Charité Maternelle : il s'empressa de lui donner une nouvelle vie, de la rétablir sur ses anciennes bases, et par un décret impérial, il lui donna pour protectrice, Madame Letitia, sa mère. Sous la Restauration, son Altesse Royale Madame, duchesse d'Angoulême, reprit sur cette œuvre les droits sacrés de son auguste mère, et répandit ses généreuses largesses sur une multitude de mères de famille. Enfin, de nos jours, madame Marie-Amélie, épouse de Louis-Philippe est à la tête de cette société charitable qu'elle protège de ses aumônes et honore de ses vertus.

Le but de cette institution est de venir au secours des pauvres et malheureuses qui devenues mères pour la troisième fois ont droit de réclamer ses bienfaits. A Lyon, douze dames administrantes portent elles-mêmes à domicile les secours qui proviennent de la bienfaisance des associées. Elles revêtent le nouveau-né de son premier linge, lui fournissent une layette complète et bien garnie ; acquittent les frais des couches de la mère, la visitent tous les mois, et lui payent le tribut qu'elle serait obligée de compter elle-même à une nourrice mercenaire. Au sixième mois de la naissance, elles offrent un nouveau trousseau pour le petit enfant.

Quoi de plus religieux, de plus sage que de conserver les enfants nouveau-nés au sein maternel, dont les soins vigilants ne peuvent être mis en parallèle avec ceux d'une nourrice étrangère ; d'intéresser le père, l'époux à faire bon ménage, en le fixant dans sa maison et à son travail par le charme qu'il éprouve et l'attrait qui l'appelle au berceau de son enfant !

Ainsi toutes les années, dans notre ville, plus de deux cents enfants sont retenus enlacés dans les bras maternels, et y suçent le lait de la vie par les soins de la société charitable de la Maternité. Plus de deux cents cinquante da-

mes composent cette bienfaisante association : leur tribut annuel apporte plus de 6,000 fr. au secours des pauvres mères de famille, auxquels viennent se joindre les dons particuliers de divers bienfaiteurs, des autorités locales et le produit des quêtes que ces honorables Dames sont autorisées à faire tous les ans dans l'église primatiale et dans la chapelle de la Charité.

L'origine de cette œuvre nous engage à placer ici une réflexion que nous voudrions voir s'insinuer dans tous les esprits et pénétrer dans tous les cœurs. C'est dans le délassement permis des grandes soirées d'hiver, c'est par le fruit légitime d'un jeu honnête et modéré que la Charité Maternelle a pris naissance. Pourquoi dans chaque maison couverte, pourquoi dans chaque famille honorable où se réunissent quelquefois les pères et les amis, ne trouverait-on pas le trésor des pauvres, qui s'accroît par le modeste pécule des heureux favorisés de la fortune et du hasard, et qui versé entre les mains de la maîtresse du logis serait tous les mois consacré à un établissement de charité, au choix de la société réunie ? Cet usage ne serait-il pas digne de la clarté des Lyonnais, et bien capable d'assurer à nos institutions bienfaisantes d'utiles ressources ? On pourrait chaque mois donner une destination nouvelle aux produits des jeux de la soirée, afin d'étendre sur tous les établissements ce nouveau genre de bienfait.

IX.—REFUGE DE SAINT-MICHEL.

Nous ne pouvons nous occuper de tant d'œuvres de charité spirituelles et temporelles, sans admirer l'admirable économie de la Religion qui se fait tout à tous pour ramener à la santé les membres les plus malades de la société chrétienne ; qui se fait à tous les besoins, qui se plie à toutes les nécessités, qui rend toute espèce de service et de secours à tous les malheureux.

Comment se fait-il qu'une religion si charitable, si bienfaisante, si utile à la société en soit méprisée, conspuée par les hommes qui affichent avec un superbe orgueil l'audacieuse prétention d'être les amis de leurs semblables ? Comment se fait-il qu'on ne veuille pas, de bonne foi, au milieu des cultes divers qui se disputent l'empire des cœurs et des esprits, accorder la préférence à celui qui seul répond tant de bienfaits, et qui, par l'unique ascendant de sa céleste influence sur le bonheur des hommes, porte évidemment le cachet auguste de la vérité et se montre à tous les yeux brillant comme le soleil, par sa féconde charité, au milieu de la corruption et des erreurs de l'esprit humain ? Que devient, par exemple, le protestantisme comparé au catholicisme romain, dans l'admirable institution de ses œuvres de zèle ? Où sont les établissements de charité, formés par les disciples les plus fervents de Luther et de Calvin ? Et depuis l'établissement de la prétendue réforme, c'est-à-dire depuis trois siècles, est-il sorti de son sein une seule fille dévouée au bien de ses frères, que l'on puisse comparer à une seule de celles de Saint-Vincent-de-Paul que le catholicisme enfante cependant chaque jour en grand nombre ? Loin de notre pensée d'accuser le zèle charitable de nos frères séparés ; non, nous en connaissons un grand nombre qui s'associent volontiers avec nous pour partager les charges honorables de nos œuvres charitables ; nous nous plaisons à les voir se mêler ainsi avec nous : c'est une douce fraternité qui peut leur mériter des trésors de grâces, et peut être un jour leur ouvrir les yeux sur la vanité de leurs principes ; mais c'est leur doctrine que nous acrusons, c'est leur doctrine que nous condamnons, doctrine froide, morte, sans entrailles ; comment pourrait-elle donner la vie, elle n'en a point ?

Ces réflexions nous sont naturellement fournies par le vœu particulier des religieuses de la congrégation de Saint-Michel, qui les consacre d'une manière spéciale à l'amélioration des jeunes personnes de leur sexe. Les plier doucement au joug de la vertu ; leur apprendre la crainte de Dieu ; détruire dans elles les criminelles habitudes que le vice leur a déjà fait contracter, leur inspirer l'amour du travail, les veiller avec une maternelle sollicitude, et le jour et la nuit ; telle est la véritable et sublime mission des vénérables religieuses du Refuge de Saint-Michel. Venir au secours des parents chrétiens dont les conseils salutaires, les corrections sagement appliquées, les prières et les efforts ne sont d'aucune efficacité sur le caractère rebelle de quelques malheureux enfants, voilà encore l'œuvre importante de leur zèle, et l'objet de leurs soins les plus assidus et les plus constants sur les sujets vicieux qui sont confiés à leur sage et courageuse direction.

L'utilité d'une maison de refuge dans notre grande cité fut reconnue dès le moment où la paix fut rendue à l'Eglise, après l'orage de la Révolution. Mais d'autres besoins aussi pressants se faisant sentir, il fallut ajourner un